

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE	Agent Environnement Antarctique à Dumont d'Urville – H/F
CATEGORIE	Cadre au sens de la réglementation du travail des TAAF
STATUT	CDD (Agent contractuel de droit privé – Rémunération selon expérience professionnelle et ancienneté)
DIRECTION	Direction de l'Environnement
LOCALISATION	District de Terre Adélie
DOMAINE(S) D'ACTIVITES	Environnement / Gestion espace naturel protégé
ELEMENTS DE CONTEXTE	<p>Le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) est créé par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955. Ce Territoire, inscrit à l'article 72-3 de la constitution, formé par les îles St-Paul et Amsterdam, l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, la Terre Adélie et les îles Eparses (depuis 2007), est placé sous l'autorité d'un Préfet, administrateur supérieur. En plus de la responsabilité liée à l'administration du territoire, les TAAF sont également l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises ainsi que des réserves des îles Eparses (Europa, Bassas da India, Juan de Nova, Glorieuses et Tromelin). Les TAAF mettent en place sur ces districts un modèle de gestion permettant de concilier le développement d'activités humaines raisonnées et la protection d'un patrimoine naturel d'exception. Ces territoires insulaires et les zones marines qui leurs sont associées offrent à la France une position privilégiée au niveau international pour répondre aux grands enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, étude du changement climatique, gestion durable des ressources marines, etc.). Plus spécifiquement en Antarctique, le préfet, administrateur supérieur, est l'autorité nationale compétente pour le suivi et l'encadrement des activités opérées en Antarctique. Il est garant de l'application du traité de l'Antarctique, veille au respect du protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement en Antarctique, et s'assure de la prise en compte des plans de gestion des zones spécialement protégées de l'Antarctique (ZSPA).</p> <p>La direction de l'environnement veille et contribue à la déclinaison des politiques nationales en matière d'environnement, de climat et de préservation de la biodiversité pour l'ensemble des districts des TAAF. La direction se compose d'un service connaissance et suivi du patrimoine naturel, d'un service conservation et restauration des milieux naturels, d'un service appui aux politiques publiques (services placés chacun sous l'autorité d'un(e) chef(fe) de service), d'une cellule coordination opérationnelle des agents en charge de la gestion des réserves naturelles (sous l'autorité d'une coordinatrice), et d'une cellule appui transversal sous l'autorité directe du directeur.</p> <p>Sur la base Dumont d'Urville, la recherche scientifique constitue la principale activité, rendue possible par un soutien logistique important et la gestion fonctionnelle des infrastructures, assurés par l'IPEV (Institut polaire français Paul-Émile Victor). Dans cette « réserve naturelle consacré à la paix et la science » il apparaît important de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et d'accompagner les équipes sur place pour une pleine application du protocole de Madrid. La présence d'un agent Environnement à Dumont d'Urville s'inscrit dans cet objectif.</p> <p>Ce poste est placé sous l'autorité du préfet, administrateur supérieur des TAAF, et sous la responsabilité hiérarchique directe de la coordinatrice opérationnelle. Sur le terrain, il est placé sous l'autorité du chef de district, représentant le préfet.</p>
MISSION(S) ET ACTIVITES	<p>DESCRIPTION DE LA MISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au chef de district en assurant un rôle de référent pour les questions à caractère environnemental. • Réalisation d'un diagnostic biosécurité et d'une analyse de risques en matière d'introduction d'espèces exotiques en terre Adélie : reprise de la méthodologie employée pour les Australes et les îles Eparses, échanges avec les personnes

	<p>ressources (IPEV, Astrolabe, AAD, etc.), visite des infrastructures biosécurité de l'AAD à Hobart, identification des vecteurs d'introduction présentant les risques biosécurité les plus élevés, proposition de protocoles opérationnels prioritaires, rédaction du rapport d'analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et accompagnement au quotidien de l'ensemble des personnels : Traité de l'Antarctique et réglementation associée, fragilité de la faune sauvage, nuisances pouvant être générées par les activités humaines (logistiques, infrastructures, recherche, loisir, etc.), comportements et mesures à adopter pour éviter ou réduire les impacts, accès ZSPA, biosécurité, signalétique, etc. • Appui auprès des personnels pour la prise en compte des sujets environnementaux et de la réglementation relative au protocole de Madrid : notamment dans la programmation des travaux, la caractérisation des impacts associés. • Suivi des autorisations délivrées par le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, pour la manipulation d'espèces protégées et les accès en ZSPA. Cette activité viendra en appui du chef de district qui reste la seule personne compétente sur le territoire pour veiller au respect des autorisations. Pendant la campagne d'été, la présence de l'agent Environnement doit permettre de renforcer le suivi et ainsi de placer l'ensemble des missionnaires dans de bonnes habitudes. • Centralisation et suivi des mortalités ou atteintes à la faune sauvage due à des facteurs exogènes : analyse d'opportunité quant à la mise en place d'un réseau SAGIR en Antarctique, comptabilité des potentielles mortalités associées aux infrastructures (collision), etc. • Point relais pour la continuité des actions relatives à la conservation du patrimoine. <p>Avant le départ en mission, la personne recrutée suivra une formation d'environ 10 jours (au siège des TAAF à Saint-Pierre de La Réunion, sous toute réserve).</p>
PERSONNEL A ENCADRER	Aucune
SALAIRE	Rémunération selon l'expérience professionnelle et le nombre de missions déjà réalisées.
SPECIFICITES / CONTRAINTES / SUJETIONS	<p>Mission de longue durée en site isolé, soumise à la délivrance préalable d'une attestation d'aptitude médicale et psychologique.</p> <p>Conditions climatiques difficiles et changeantes.</p> <p>Rythme de travail potentiellement irrégulier du fait des conditions climatiques.</p>
COMPETENCES REQUISES	<p>Bac+3</p> <p>SAVOIR-FAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience antérieure dans les TAAF souhaitée et/ou dans d'autres régions polaires - Connaissance en écologie, capacité d'expertise en matière de préservation des milieux naturels - Compétence en planification de projet - Connaissance du fonctionnement des réserves naturelles - Une expérience en logistique serait un atout - Aptitude aux travaux manuels - Bonne condition physique - Maitrise des outils informatiques usuels <p>SAVOIR-ETRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme et motivation ; - Sens de l'organisation et rigueur - Sens des responsabilités - Capacité d'adaptation

	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à s'exprimer en public - Bon relationnel au sein d'un groupe - Aptitude à travailler en équipe et en autonomie - Aptitude à encadrer un groupe
DUREE DE LA OU DES MISSIONS	7 mois entre octobre 2024 et avril 2025
PERSONNE A CONTACTER	Pour toute information sur le poste, envoyer un mail à coordinagentsde@taaf.fr
<p>Les candidatures (lettre de motivation à l'attention de Mme la Préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises et CV détaillé) sont à adresser au service des ressources humaines à l'adresse srh@taaf.fr en mentionnant impérativement en objet du message : CANDIDATURE_AGENT ENVIRONNEMENT_TA_NOM_Prénom</p>	

Date limite de candidature : 31/07/2024